

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 octobre 2022

18h30 en salle des conseils de la Mairie de Saint-Georges-la-Pouge

Ordre du jour :

- Validation du PV du conseil du 9 Avril 2022 ;
- Délib 2022-22 : Vote des tarifs de la cantine ;
- Délib 2022-23 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- Délib 2022-24 : Vote de la clé de répartition concernant le STS ;
- Délib 2022-25 : DETR Voirie ;
- Délib 2022-26 : DETR Salle des fêtes ;
- Questions diverses.

Présents : Mme POITOU, Mme BENARD, M. BIDAULT

Absent excusé : M. BOURE qui donne pouvoir à Mme POITOU

Absents non excusés : Mme LAPLANCHE, M. COSTE, M. FAVRE, M. DE QUEIROS, M. FONTAINE

Secrétaire : M. BIDAULT

Aucun Quorum n'étant nécessaire pour cette reconvoction du Conseil, la séance peut avoir lieu.

1. Informations de début de séance :

Madame la Maire aborde cette séance en évoquant les points suivants :

- La SAUR nous communique une nouvelle convention avec tarifs à la hausse
- Les volets de la Mairie sont posés
- La marquage PMR est fait
- Arrêté : mise d'un agent en longue maladie

2. Validation du PV du conseil du 9 Avril 2022 ;

Le PV est adopté à l'unanimité.

4 pour

0 contre

0 abst

3. Vote des tarifs de la cantine ;

Suite à la consultation des parents d'élèves du mois de juillet 2022, la SOGIREST continuera à fournir les repas de la cantine. Les nouveaux tarifs sont les suivants depuis le 1^{er} septembre 2022 :

- Repas enfants : 4.08 €
- Repas adulte : 4.43 €
- Repas unique : 5.00 €

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

4 pour
0 contre
0 abst

4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 :

La nouvelle nomenclature comptable « M57 » au 1^{er} janvier 2023 est adoptée à l'unanimité.

4 pour
0 contre
0 abst

5. Vote de la clé de répartition concernant le STS :

Un trop perçu devrait être remboursé sur cette base lors de la dissolution définitive du syndicat en début d'année 2023.

La clé de répartition du syndicat des transports scolaires d'Ahun est adoptée à l'unanimité

Commune	Nombre habitants en 2021	Pourcentage
Ahun	1421	26.26 %
Ars	238	4.40 %
Chamberaud	100	1.85 %
Fransèches	243	4.50 %
Le Donzeil	187	3.46 %
Mazéirat	126	2.33 %
Moutier d'Ahun	176	3.25 %
Pionnat	748	13.82 %
Sous-Parsat	115	2.13 %
St Avit le Pauvre	78	1.44 %
St Hilaire la plaine	211	3.90 %
St Martial le Mont	267	4.93 %
St Sulpice les Champs	353	6.52 %
St Yrieux les Bois	288	5.32 %
La Chapelle St Martial	84	1.55 %
La Pougé	93	1.72 %
Lepinas	131	2.42 %
Maisonnières	183	3.38 %
St Georges la Pougé	369	6.82 %
Total habitants	5411	100 %

4 pour
0 contre
0 abst

6. DETR Voirie :

Une demande de DETR doit être déposée pour le projet de réfection de la route VC6 (Bournazeau à RD45). Le montant total du projet est de 69.210,94€ HT et 83.053,13€ TTC. Ce projet peut être subventionné à hauteur de 40%, soit 27.684,37€ HT.

Le dépôt du dossier de subvention est adopté à l'unanimité.

4 pour
0 contre
0 abst

7.DETR Salle des fêtes :

NB : du fait de son activité professionnelle M. Bidault quitte la salle et ne participe ni aux débats, ni au vote.

Une demande de DETR doit être déposée pour le projet de réfection des portes et fenêtres de la salle polyvalente. Le montant total du projet est de 28.628,00€ HT et 31.533,10€ TTC. Ce projet peut être subventionné à hauteur de 50%, soit 14.314,00€ HT.

Le dépôt du dossier de subvention est adopté à l'unanimité.

3 pour

0 contre

0 abst

Questions diverses.

- Madame Claire BENARD est nommée membre de la commission électorale.
- Des citoyens ont interpellé la municipalité à propos du besoin d'entretien des chemins du hameau de Ribières.

La séance est levée à 19h15.

La Maire

Le secrétaire de séance

Delphine POITOU

Bernard BIDAULT